Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le

ID: 079-200041317-20221114-C__66_11_2022-DE

Votants: 74

Convocation du Conseil d'Agglomération :

le 7 novembre 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 14 novembre 2022

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - PLATEFORME DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : RÉPONSE À L'AMI (APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL) « DÉPLOIEMENT DES PLATEFORMES DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE - RÉSEAU FRANCE RENOV NOUVELLE-AQUITAINE » POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

Titulaires et suppléants présents :

Jérôme BALOGE, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Daniel BAUDOUIN, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Alain CANTEAU, Alain CHAUFFIER, Nathalie CLAIN, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Eric PERSAIS, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Jean-Gilles RONDONNET, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Fabrice BARREAULT à Frédéric NOURRIGEON, Yamina BOUDAHMANI à Romain DUPEYROU, Christelle CHASSAGNE à Florent SIMMONET, Emmanuel EXPOSITO à Jérôme BALOGE, Noélie FERREIRA à Mélina TACHE, Anne-Sophie GUICHET à Alain LECOINTE, Franck PORTZ à Patricia DOUEZ, Nicolas ROBIN à Florence VILLES, Yvonne VACKER à Lydia ZANATTA, Valérie VOLLAND à Elmano MARTINS.

<u>Titulaires absents suppléés</u>:

François BONNET par Nathalie CLAIN, Nadia JAUZELON par Jean-Gilles RONDONNET.

Titulaires absents:

Stéphanie ANTIGNY, Jean-Michel BEAUDIC, Gérard EPOULET, Guillaume JUIN, Marcel MOINARD, Richard PAILLOUX.

Titulaires absents excusés :

Bastien MARCHIVE, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Aurore NADAL

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le

ID: 079-200041317-20221114-C__66_11_2022-DE

C- 66-11-2022

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 14 NOVEMBRE 2022

AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE - HABITAT - URBANISME FONCIER - PLATEFORME DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : RÉPONSE À L'AMI (APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL) « DÉPLOIEMENT DES PLATEFORMES DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE - RÉSEAU FRANCE RENOV NOUVELLE-AQUITAINE » POUR LA PÉRIODE DU 1ER JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2023

Madame Séverine VACHON, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Depuis janvier 2021, la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN) est dotée d'une Plateforme de la Rénovation Energétique (délibérations n°C-80-11-2020 du 16 novembre 2020 et n°C-51-11-2021 du 15 novembre 2021), dispositif remplaçant les Espaces Info-Energie et ACT'e, en place depuis de nombreuses années sur le territoire niortais.

Ce dispositif concoure à l'atteinte des objectifs du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) en proposant un accompagnement renforcé pour la réalisation de travaux afin de soutenir la rénovation énergétique des logements.

Un service de conseil auprès des entreprises du petit tertiaire et des copropriétés (en complément des dispositifs déjà proposés dans le cadre de l'OPAH) a également été amorcé en 2021.

Sur le territoire niortais, plus de 3 360 personnes ont fait appel à ce service depuis son lancement en 2021 (au 31 août 2022). Il a également permis de créer un réseau des professionnels de l'habitat et du bâtiment et de les mobiliser, et d'expérimenter des actions en faveur de la rénovation performante.

Le dispositif est porté par la Région Nouvelle-Aquitaine et mobilise le programme SARE* proposé par l'Etat et l'ADEME sur 3 ans. Dans ce cadre, après deux précédents AMI (Appels à Manifestation d'Intérêt) couvrant l'année 2021 puis 2022, auxquels la CAN avait candidaté et avait été retenu, la Région a lancé un nouvel AMI « Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique » pour l'année 2023. Ce dispositif doit également assurer l'information de 1^{er} niveau des dispositifs ANAH.

*SARE : Service d'Accompagnement pour la Rénovation Energétique - Programme CEE permettant le financement d'actions en faveur de la rénovation énergétique dans le cadre de la mise en place du SPPEH (Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat).

Envoyé en préfecture le 18/11/2022 Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le

ID: 079-200041317-20221114-C__66_11_2022-DE

Il est donc proposé de répondre à l'AMI régional sur la base des éléments suivants pour l'année 2023 :

1- Missions de la plateforme :

- Périmètre d'intervention : Territoire de la CAN ;
- Continuité de la plateforme actuelle en matière de missions proposées :
 - services aux habitants : information de 1^{er} niveau, conseil personnalisé, accompagnement des ménages (visite et diagnostic simplifié) et animation/sensibilisation pour tous logements individuels et copropriétés hors OPAH;
 - animation / sensibilisation des professionnels de la rénovation énergétique (artisans, organisations professionnelles, prescripteurs, institutions, ...);
 - **conseil auprès du petit tertiaire privé** : information de 1^{er} niveau, conseil personnalisé, sensibilisation / animation ;
 - accompagnement supplémentaire pourra être apporté selon les besoins pour les logements et les entreprises : audit énergétique, assistance à maîtrise d'ouvrage.

2. Organisation de la plateforme :

- Le pilotage et la coordination de la plateforme sont assurés par les services de la CAN;
- Le guichet de la plateforme pour les habitants est assuré en régie par les services de la CAN (2 ETP);
- Le guichet de la plateforme pour les entreprises est confié à un prestataire (marché public);
- Les missions d'accompagnement supplémentaire sont également confiées au prestataire.

Le dossier de candidature, annexé à la présente délibération, détaille le projet de plateforme en présentant les items imposés suivants :

- Fiche signalétique de la plateforme ;
- Périmètre territorial et gouvernance de la plateforme ;
- Missions, fonctionnement et moyens de la plateforme ;
- Organisation et gouvernance de la plateforme ;
- Mobilisation, accueil, parcours proposés;
- Budget prévisionnel.

Il s'agit d'un programme sur 3 ans (2021 à 2023) mais le conventionnement avec la Région Nouvelle-Aquitaine est annuel.

Ainsi, pour la CAN, le plan de financement 2023 est défini comme suit :

- La dépense globale prévisionnelle du projet est estimée à 137 000 €, dont :
 - o 2 ETP (contrats de projet): 80 000 €;
 - o Prestations : 25 000 €;
 - o Autres (frais communication, fonctionnement général, ingénierie interne) : 32 000 € ;
- La recette globale estimée s'élève à 96 247 € (elle sera ajustée en fonction des résultats) ;
- Soit un reste à charge prévisionnel de 29,7 % (40 753 €) sur le montant total.

Envoyé en préfecture le 18/11/2022

Reçu en préfecture le 18/11/2022

Publié le

ID : 079-200041317-20221114-C__66_11_2022-DE

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la candidature de la CAN à l'AMI « Déploiement des plateformes de la Rénovation énergétique de l'habitat et du petit tertiaire », sur la base du dossier joint en annexe ;
- Approuve le maintien des 2 ETP dédiés (guichet de la plateforme) ;
- Inscrit au budget Principal les sommes nécessaires à la mise en place du dispositif ;
- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer la convention financière entre la CAN et la Région Nouvelle-Aquitaine pour la mise en place du dispositif, et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour: 74 Contre: 0 Abstention: 0 Non participé: 0

Séverine VACHON

Vice-Présidente Déléguée